

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Nivôse.

(Ere vulgaire.)

Jeudi 7 Janvier 1796.

Voyage de la famille royale d'Espagne pour Naples. — Rapport de la gazette de la cour de Vienne sur la situation des armées autrichiennes en Italie — Embarquement du reste des troupes anglaises et des émigrés qui étoient sur le Continent, pour retourner en Angleterre. — Départ des troupes de Hesse-Darmstadt pour retourner dans leur pays. — Nomination du citoyen Merlin, de Douai, à la place de ministre de la police générale. — Arrestation de plusieurs chefs vendéens qui cherchoient à opérer un rassemblement.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

E S P A G N E.

De Saragosse, le 4 janvier.

On apprend de Madrid qu'aujourd'hui le roi, la reine, le prince des Asturies, l'infant don Antoine & l'infantado son épouse, avec le premier ministre le prince de la Paix, ont dû partir pour Badajos, en Estramadure. Ce voyage est une chose sans exemple depuis le regne de Philippe V, & donne lieu à une infinité de conjectures dans les circonstances actuelles. Le surplus de la cour partit en même-tems pour Aranjuez.

On suppose que l'objet de ce voyage est une entrevue avec la reine de Portugal & la princesse du Bresil, l'infante donna Joachima, fille du roi. On ajoute que la famille royale se rendra ensuite de Badajos à Séville, où elle fera un séjour de quelques mois. Quelques-uns pensent qu'il est question de remplir à Séville, sur le tombeau de Saint-Ferdinand, un vœu fait à l'occasion de la maladie grave dont le prince des Asturies est nouvellement rétabli.

▲ la suite de la disgrâce du ministre de la marine

Valdez, on a arrêté plusieurs grands & personnes considérables de la cour, soupçonnés d'être fort liées avec lui; ce qui cause dans cette capitale une assez vive fermentation. On pense même que cette espèce de mécontentement explique en partie le rassemblement extraordinaire de troupes de ligne qui se fait à Madrid dans ce moment.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 20 décembre.

La gazette de la cour qui a publié avec beaucoup d'emphase nos succès sur le Rhin vient de donner une relation moins consolante de la situation de nos armées en Italie, où elle assure que l'ennemi a trouvé de puissans alliés dans les élémens qui se sont déchainés uniquement sur nos troupes, tandis que les français qui ont été constamment à leur poursuite n'en ont éprouvé aucune contrariété. Cet inconcevable bulletin cause ici l'étonnement de tout ce qu'il y a de gens sensés; tantôt ce sont des ouragans qui dévastent les camps, qui en arrachent les pieux & les tentes; tantôt ce sont des brouillards épais qui nous dérobent la vue de l'ennemi sans nous dérober à la leur, & cependant on trouve par-ci, par-là, des aveux que la supériorité du nombre des français & leur impétuosité nous ont souvent arraché la victoire.

On voit par là que la cour a deux langues, l'une à l'usage du Rhin où la valeur des troupes fait tous les succès, & l'autre à l'usage de l'Italie où les élémens causent tous les revers.

Quoi qu'il en soit de ces relations accommodées au tems aux circonstances, on est ici dans de vives alarmes sur les succès des Français du côté de la rivière de Gènes; succès qui leur ouvrent l'entrée de la Lombardie & qui font frémir tous les états d'Italie, désespérés de n'avoir pas de bonne heure pris le parti du grand duc de Toscane de faire leur paix particulière avec la république

française. On assure que la terreur est arrivée jusques à Rome & à Naples, & on n'est pas même bien assuré que la cour de Turin ne songe très-sérieusement à se retirer par une paix particulière, si elle peut l'obtenir, d'une coalition où elle a été entraînée presque de force.

A L L E M A G N E.

De Stade, le 7 décembre.

Le seizième régiment anglais des dragons légers a été embarqué hier & avant-hier à Twielenfleth, & une partie du quizième régiment anglais des dragons légers l'a été aussi aujourd'hui. Ces régimens avoient dû attendre jusqu'à présent, les vaisseaux de transport ayant manqué sur le Weser. Pour cette même raison, le onzième régiment des dragons légers doit venir ici pour être embarqué pareillement avant la fin de la semaine. A l'égard des corps francs étrangers, après qu'on a eu donné la démission à ceux de Damas & de Béon, & qu'on a eu déporté sur les frontières le corps des hussards de Salm, il n'est resté que cent hommes d'infanterie de Salm, qui seront embarqués demain. Ainsi les provinces royales sont entièrement délivrées de ces corps francs.

Les troupes de Hesse-Darmstadt, qui étoient depuis quelque tems dans le pays de Munster, viennent d'en partir en trois colonnes pour s'en retourner dans leur pays. Au grand Chapitre, il ne reste que les troupes de Brunswick, & dans notre ville que deux compagnies de fusilliers prussiens du bataillon d'Ernest, dont les deux autres compagnies sont restées à Munster. On voit par là que les bruits qu'on a répandus sur le retour des troupes prussiennes qui gardoient la ligne de démarcation sont mal fondés.

De Dentz, le 17 décembre.

Les Français sont fort tranquilles à Dusseldorf & dans ses environs; ils envoient de tems en tems des patrouilles jusqu'à la Wupper, ils en envoient aussi jusqu'à Elberfeld; mais elles sont en général très-foibles. Au reste, on croit que les Français ne feront pas encore un long séjour à Dusseldorf, puisqu'ils ont renoncé aux provisions de comestibles & de fourrages qu'ils avoient commandées.

De Mannheim, le 24 décembre.

Nous apprenons de Lautern qu'une lettre de Deux-Ponts postérieure en date à l'attaque du 18 par les Français, porte qu'ils faisoient à Deux-Ponts & aux environs des dispositions pour quitter ce pays; on présume que ce mouvement est occasionné par l'arrivée des Autrichiens près de Treves, & que la division du général Saint-Cyr va se porter sur Sarrelouis.

Les lettres de Kreutznach du 21 portent que les Français ont laissé une forte arrière-garde entre Coblenz & Castellaun; & qu'elle occupe des positions très-avantageuses, où elle semble vouloir se maintenir, étant appuyée par un corps de troupes qui s'est établi à Traerbach. Les mauvais chemins arrêtent d'ailleurs les progrès des Autrichiens.

Du côté de Treves, le général de Nauendorff n'avoit envoyé que des détachemens dans cette ville; il y ont brûlé un magasin appartenant aux Français; puis se sont

repliés, à la suite d'un combat assez vif, dans lequel les bataillons de Pelegrini & de Mitrowski ont éprouvé quelque perte en prisonniers.

Sur la Queich, & du côté de Pirmasens, il ne s'est passé aucun événement important depuis l'attaque du 18.

F R A N C E.

De Paris, le 16 nivôse.

Le représentant Camus n'ayant pas accepté le ministère de la police générale, le directoire vient de nommer à cette place importante le ministre de la justice Merlin de Douai, & le représentant Treilhard, au ministère de la justice. On dit que ce dernier n'a pas accepté sa nomination.

Le chef de brigade Dubois, commandant à Chalans, a fait arrêter, dans la commune de Ban, Lescouet, commandant en second de l'armée de Charette, ainsi que Godreaux & l'Epinay, membres de son conseil, & Dubois & Thonzeau, chefs de divisions des troupes vendéennes, avec trente cavaliers. Ils étoient réunis dans cette commune pour y faire un rassemblement. Le commissaire du pouvoir exécutif a fait traduire de suite ces rebelles devant une commission militaire qui a dû les juger le 8 de ce mois.

On mande de Lyon que le ministre de l'intérieur, désirant rendre au commerce de cette ville toute son ancienne splendeur, vient d'adresser au bureau de commerce de Lyon diverses questions sur l'état de ses fabriques & manufactures, pour mettre le gouvernement à même de protéger & d'encourager d'une manière plus efficace les artistes & ouvriers de cette industrieuse commune.

Dans ce moment où le gouvernement s'applique avec tant de sollicitude à calmer l'effervescence extrême des auteurs de l'anarchie, qui ne voyent pas sans dépit l'ordre & la justice succéder aux convulsions successives de tant de partis, les vrais amis de la paix observent avec peine l'état habituel de guerre que quelques écrivains périodiques se font, soit les uns aux autres, soit en attaquant inconsidérément les choix & les opérations de l'administration générale. Les épithètes de royalistes, de chouans, de contre-révolutionnaires, se prodigent encore, avec une facilité bien déplorable, aux écrivains qui, fideles aux principes républicains, au respect pour les autorités constituées, & à la vérité, recueillent soigneusement, mais avec précaution, les faits d'armes exagérés dans les feuilles étrangères; la prévention met de côté les critiques fréquentes de ces mensonges imprimés dont on démontre la fausseté avant même que le tems la confirme. Ce sont, on le sent bien, les épines du terrible métier de l'historien du jour. Mais le sentiment de la bonne conscience républicaine doit consoler l'écrivain le plus patriote & le plus vrai d'une telle disgrâce; & sans se plaindre d'une telle injustice, il se borne à la faire remarquer, une seule fois, à ceux de ses confrères qui sont animés comme lui du besoin de faire aimer la république, mais qui y parviennent par des routes différentes. Si dans les tems de désordre les anarchistes firent un crime du terme *modérantisme*, dans des jours d'ordre le terme *modération* peut désigner une vertu vraiment républicaine.

Bouvenin
se trou
P. F. A
parties
édition

Ce n'e
ris de c
L'auteur
non deta
calculs p
paisiblem
vement
trop rich
semens,
de sa hi
primitifs
fait Pét
de quelq
fond & c
le ton s
solemn s
mètre qu
se borne
finesse si
n'est pas
douceuse
voici qu
Ses So
l'un par
certaine r
d'esprit &
d'une aut
même au
fait l'ente
préface.

» mes pr
» d'étude
» niâtre
» dire qu
» sûr auj
» fait bea
» Londre
» beau te
» j'y sui
» doulou
» apperc
» seule d
» quable
» séquent
» ceptible
» Si cette
» auroit tir
» de voyag
» le charme
» veloppé
» nos comp
» tems du
» de notre
» En noi
» blamer da
» d'accord
» nement ne
» Nous nou

Souvenirs de mes Voyages en Angleterre. A Zurich; & se trouve à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, chez P. F. Aubin, n^{os} 12 & 45, près la rue Gallion; deux parties en un vol. in-8^o, environ 400 pag. in-8^o, jolie édition.

Ce n'est pas un voyage, ce sont les souvenirs successifs de deux voyages, l'un en 1789, l'autre en 1792. L'auteur n'entreprend ni une topographie ni une description détaillée, ni des dissertations farcies d'analyses & de calculs politiques. Il rappelle à son imagination, & juge paisiblement & rapidement ce qu'il a vu; ce grand mouvement d'un peuple riche, très-riche, & enfin devenu trop riche; le spectacle de ses dépenses, de ses établissements, de son commerce, de ses arts, de sa culture, de sa hiérarchie politique, de ses mœurs, les ressorts primitifs & moteurs de cette grande machine anglaise qui fait l'étonnement de toutes les nations & l'indignation de quelques-unes. Il y avoit là de quoi se montrer profond & dogmatiser à perte de vue; mais l'auteur a évité le ton scientifique, & ce que les anglais appellent *the solemn style*, dont on peut dire comme Voltaire de l'hexamètre qu'il est fort beau, mais par fois ennuyeux; & il se borne à converser avec variété, avec gaieté, avec cette finesse si estimée des bons esprits, qui savent bien qu'elle n'est pas l'exclusion de la force, mais qu'elle en est l'adoucissement & la grace. Voilà ce qui regarde sa manière: voici quant au fond des choses.

Ses Souvenirs sont quelquefois amendés & rectifiés l'un par l'autre. En 1789 l'auteur voit Londres d'une certaine manière, qui est celle d'un homme de beaucoup d'esprit & d'un esprit très-éclairé: en 1792 il le revoit d'une autre manière, & l'homme d'esprit se critique lui-même aussi franchement qu'il se critiquerait un autre. Il fait l'entendre lui-même, son badinage vaut mieux qu'une préface. Vous savez, mon cher, dit-il en 1792, « que mes premières lettres sur l'Angleterre sont le fruit d'études laborieuses, d'observations suivies avec opiniâtreté. durant quinze jours. N'allez pas me dire que le tems ne fait rien à l'affaire. Je suis trop sûr aujourd'hui qu'il est des circonstances où le tems fait beaucoup. Durant ces quinze jours que je passai à Londres dans mon premier voyage, il faisoit le plus beau tems du monde. Depuis plus de quatre mois que j'y suis retenu par un enchaînement de fatalités assez douloureuses, ce beau soleil, je ne l'ai pas, je pense, aperçu plus de douze fois. Il seroit difficile que cette seule différence n'eût pas une influence assez remarquable sur l'aspect d'une ville ou d'un pays, par conséquent sur les descriptions d'un voyageur un peu susceptible. »

Si cette réflexion s'étoit offerte à M. de Paw, il en auroit tiré grand parti dans son chapitre sur les écrivains de voyages. Il n'est pas indifférent de voir un pays sous le charme d'un horizon pur & serein, ou tristement enveloppé de brouillards. Nous observerons à ce sujet à nos compatriotes que c'est en 1789, & par le plus beau tems du monde, que l'auteur, qui d'ailleurs n'est point de notre nation, a jugé M. Pitt.

En notre qualité de Français, nous ne devons pas blâmer dans un étranger une opinion qui peut n'être pas d'accord avec notre opinion personnelle, & qui certainement ne l'est pas avec l'opinion publique de ce moment. Nous nous garderons donc de partager son admiration

pour un homme que notre nation déteste & dénonce à la postérité comme un génie ennemi de la France & de la liberté. Après un éloge un peu oratoire du ministre, se trouve celui de la décence des séances du parlement d'Angleterre, & quelques traits ironiques sur le costume & les vociférations de nos tribunes d'alors. On conçoit que ces patriotes-là dispoisoient un spectateur à préférer les Anglais & M. Pitt. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi que s'exprime M. M. . . . en 1789. Ecoutez-le maintenant en 1792 sur les principaux orateurs des communes.

« Un ministre dont l'opinion auroit été battue avec un succès décidé dans la chambre des communes, dût-il même y conserver encore la majorité des suffrages, seroit bientôt perdu dans l'opinion publique & ne pourroit soutenir plus long-tems son influence dans les conseils du monarque.

« De tous les orateurs du parlement que j'ai été à portée de suivre, celui qui m'a paru manier l'arme du raisonnement & quelquefois celle du sophisme, avec l'énergie la plus facile & la plus piquante, c'est M. Fox. Mais nul, à mon gré, ne réunit dans un degré aussi rare que M. Sheridan toutes les parties qui constituent la véritable éloquence, le fonds même des idées, leur abondance, leur choix, la manière heureuse de les présenter & de les développer, pour produire le plus grand effet possible. Personne d'ailleurs ne parle & ne prononce sa langue mieux que lui. Le mérite essentiel de M. Pitt tient, ce me semble, à la présence d'esprit avec laquelle il résume toutes les idées qui servent à son but, en écartant toujours avec la simplicité la plus adroite, celles qui voudroient l'en éloigner, &c. »

On ne voit plus ici, comme dans l'éloge qui a précédé, l'impétuosité de l'admiration qui s'épanche, mais le calme de l'analyse qui juge. Veut-on voir ailleurs comment à un dîner splendide avec les *fish-mongers* (entrepreneurs de la poissonnerie) dans la causerie qui vient à la suite du punch & du claret, il raisonne de notre guerre actuelle. Les *fish-mongers*, ainsi que tous les autres marchands, ne font pas grand cas de la guerre. Il convient le plus sincèrement du monde « que de toutes les guerres, celle-ci est la plus pénible & la plus dange-reuse; que l'Angleterre eût bien mieux fait, sans doute, de la prévenir, en offrant sa médiation dans une époque, où d'après toutes les probabilités, on devoit la désirer, où l'on eût été forcé du moins de la craindre & de la respecter. En laissant ruiner la France par ses propres despotes ou par les despotes étrangers, l'Angleterre perd d'abord une rivale dont sa gloire a besoin; elle perd encore le plus riche consommateur d'une grande partie de son commerce & de ses manufactures. En garantissant aux Français une constitution raisonnable, elle rendoit la chute du despotisme certaine, l'empire de la liberté tout-à-fait invincible. . . . »

Nous avons voulu offrir au lecteur diverses citations, pour montrer que l'auteur a su considérer les objets à plusieurs reprises. Il ne faut pas juger d'emblée une grande nation, non pas même un petit volume. Nous reviendrons sur celui-ci dans un second extrait. En attendant, nous prenons la liberté d'exhorter certains politiques de journal, de tribunes & de cafés, à prendre dans ces Souvenirs une teinture de ce qu'ils devoient apprendre, avant de disserter comme ils font sur l'Angleterre. Ils en parlent souvent avec une ignorance risible

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence du citoyen TREILHARD.

Séance du 16 nivôse.

Rouzel présente un projet de résolution relatif aux changemens à faire dans le régime hypothécaire. Le conseil en ordonne l'impression & l'ajournement.

La discussion s'ouvre sur le résiliement des baux.

Maille attaque le projet de la commission, qui tend à rejeter l'idée de cette résiliation. Depuis trop long-tems, dit-il, l'avarice cupide des fermiers ruine les propriétaires. Il est impossible de laisser plus long-tems démoraliser les transactions commerciales. Il n'y a plus de contrat, plus d'association, quand tout l'avantage a passé d'un côté & la ruine de l'autre. Le propriétaire ne peut plus patienter, & nous ne sommes pas loin d'une époque où les baux cesseront d'être illusoire pour l'un ou l'autre des contractans, puisque nous touchons à celle de la restauration de la fortune publique. Les fermiers jadis travailloient sous un régime de fer, aujourd'hui ils se sont érigés en tyrans du régime de la liberté. Ce ne sont plus de paisibles cultivateurs, mais des spéculateurs avides. L'assignat a fait la révolution, la révolution a tout fait pour les fermiers; qu'ont fait ces derniers? ils ont avili l'assignat, ils détestent la révolution.

L'opinant convient de la nécessité de régler quelques indemnités particulières, & conclut au résiliement des baux.

Un des devoirs du législateur, dit Villetard, est d'entretenir parmi les citoyens un respect religieux pour les conventions: sans ce respect, sans la confiance qui en est la suite, il n'est plus de travail, plus d'émulation; si quelqu'un doit craindre l'altération des conventions; le propriétaire, le bonheur & la sûreté publique dépendent de leur maintien, quelque soit la perte momentanée de l'une des parties. Il y a plus, un acte aussi violent que celui du résiliement des baux est hors des bornes de la puissance législative; il n'y auroit ni consentement, ni droits respectifs.

Cependant l'orateur convient des maux qu'entraîne le discrédit de la monnaie avec laquelle sont payés les propriétaires; mais il pense qu'ils ne peuvent être secourus que par le rétablissement de l'équilibre & les effets qu'on doit attendre de l'emprunt forcé.

Goupilleau pense que si l'on suivoit les loix strictes de la justice, il faudroit dire: les prix des locations n'existant plus, les baux sont nuls de plein droit. Mais des raisons politiques, des considérations puissantes peuvent empêcher pour l'instant l'application rigoureuse des principes; déjà la convention est venu au secours des propriétaires, en ordonnant le paiement en nature de la moitié du prix de leurs baux.

Goupilleau suppose le paiement entier du fermage en nature, mais en calculant le prix des grains sur un pied plus haut d'un cinquième qu'il ne l'étoit en 1790.

Dubois-Dubay vote contre la proposition de la résiliation des baux.

Il demande en second lieu que les propriétaires soient

payés au cours des assignats, ou en numéraire, à dater des termes échus pendant l'année 1795: il ajoute la proposition de faire payer toutes les impositions en numéraire ou en assignats au cours.

Duprat demande que le conseil adopte la proposition suivante:

Immédiatement après l'échéance du premier terme des baux à ferme ou à loyer, tant des biens ruraux que des maisons & usines, les propriétaires auront la faculté de résilier les baux, si les fermiers ou locataires n'aiment mieux prendre de nouveaux arrangemens.

La discussion est fermée, & le conseil rejette la proposition de résilier les baux. La commission est chargée de présenter des moyens d'indemniser les propriétaires.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen VERNIER.

Séance du 16 nivôse.

On donne lecture d'une résolution portant que le conseil des cinq cents a passé à l'ordre du jour sur la proposition faite dans son sein, relative aux poursuites judiciaires qui pourroient avoir lieu contre Job Aimé, dans le cas où l'exclusion prononcée contre lui seroit approuvée par le conseil des anciens. Cet ordre du jour est motivé sur l'article de la constitution concernant la garantie des membres du corps législatif.

Goupil-de-Préfelin observe que la résolution qu'on vient de lire n'a aucun des caractères exigés par la constitution, non-seulement pour être approuvée, mais même pour être mise en délibération, puisqu'elle n'est pas accompagnée de la déclaration d'urgence, & que rien ne constate qu'elle ait été soumise à la formalité des trois lectures.

Goupilleau représente combien il sera nécessaire pour empêcher que la représentation nationale ne soit entamée, d'approuver la résolution dont il s'agit, lorsqu'elle sera revêtue des formes constitutionnelles: sans cela, dit-il, les citoyens qui seroient suspendus des fonctions législatives pourroient être poursuivis par les accusateurs publics.

Le conseil des anciens déclare que la constitution annule l'acte présenté.

Une seconde résolution passe, sur un message du directoire, à l'ordre du jour motivé sur ce que la constitution ne s'oppose pas à ce que les receveurs des départemens puissent, pour l'activité du service, envoyer des préposés dans les communes les plus éloignées.

Le conseil reconnoît l'urgence.

Plusieurs membres rejettent la résolution, parce qu'elle ne dit point si ces nouveaux préposés seront payés par la république ou par les receveurs de département.

D'autres pensent que la république doit supporter cette augmentation de frais. D'autres encore sont d'avis qu'elle doit être à la charge des receveurs de département.

Le conseil rejette la résolution. Une troisième résolution renvoie au directoire, pour statuer définitivement sur une réclamation du représentant du peuple Dentzel, en indemnité des pertes qu'il a essayées.

Le conseil nomme une commission pour examiner les réclamations de Dentzel & en faire un rapport.